

11-10-17

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À un ajournement de la séance ordinaire du 26 septembre 2011 du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, tenu le lundi 17 octobre 2011, à 19 h 31, à la salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M<sup>mes</sup> Noëlla Bourdages  
Sara Deschênes  
Lise Lévesque  
Pauline Michaud, départ motivé à 20 h 41

MM. Daniel Arseneault  
Raynald Caissy, vice-président  
Patrice Cayouette (représentant du comité de parents pour l'ordre secondaire)  
Jacques Deschênes  
Claude Fortin  
Steve Gagné  
Gilbert Labrie  
Alain Rioux

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Jean-François Parent, et la secrétaire générale, M<sup>me</sup> Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

M<sup>me</sup> Mado Dugas, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs  
M. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines  
M. Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles  
M. Marc Girard, directeur des Services des ressources financières

**Absences :**

Louise Dionne, *motivée*  
Nadyne Langlois, *motivée*  
Jean-Maurice Lechasseur  
Luc Marcoux, *motivée*  
Guy Potvin, *motivée*  
Philippe St-Germain, *motivée*

11-10-17-51

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Noëlla Bourdages et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance et présences;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;

### 3.0 Décision

- 3.1. Demande de révision (**huis clos**) (Jean-François Parent);
- 3.2. Modification du plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire (Rock Bouffard);
- 3.3. Fourniture et installation d'équipements de scénographie à l'école du Mistral – Octroi du contrat (Carl Ruest);
- 3.4. Cession du contrat de transport scolaire numéro 20 – Autorisation (Carl Ruest);
- 3.5. Cession du contrat de transport scolaire numéro 27 – Autorisation (Carl Ruest);
- 3.6. Contrat de services éconergétiques avec la firme EXP – Paiement de la ristourne pour la seconde année du suivi (Carl Ruest);
- 3.7. Condoléances – Décès de M. Gilles Blouin (Cathy-Maude Croft);
- 3.8. Avis selon l'article 198 de la *Loi sur les élections scolaires* (**huis clos**) (Cathy-Maude Croft);
- 3.9. Application de l'article 193 de la *Loi sur les élections scolaires* (**huis clos**) (Cathy-Maude Croft);

4.0 Levée de la séance.

### DÉCISION

#### 11-10-17-52 HUIS CLOS

À 19 h 32, il est proposé par M<sup>me</sup> Sara Deschênes et résolu de continuer la séance à huis clos.

À 20 h 40, M<sup>me</sup> Pauline Michaud quitte la séance.

#### 11-10-17-53 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

À 20 h 41, il est proposé par M<sup>me</sup> Sara Deschênes et résolu de siéger en séance publique.

#### 11-10-17-54 DEMANDE DE RÉVISION

ATTENDU la demande de révision d'une décision relativement à une demande d'accommodement pour les élèves J126-MR-ER-2011 afin qu'ils puissent bénéficier du transport scolaire à partir de leur domicile;

ATTENDU l'analyse effectuée conformément à la *Politique relative à la formulation d'une demande de révision d'une décision* ;

ATTENDU les recommandations du comité de révision qui s'appuient sur les motifs suivants :

- Considérant la *Politique d'admissibilité au transport scolaire*;

- Considérant que le droit de choisir une école ne permet pas d'exiger le transport lorsque le transport requis excède ce qui est prévu par la Commission scolaire;
- Considérant que l'avis du pédiatre traitant qui assure le suivi médical des élèves ne permet pas de déroger à la *Politique d'admissibilité au transport scolaire* pour des raisons humanitaires;
- Considérant qu'un accommodement pour bénéficier du transport scolaire est possible pour 2011-2012 mais conformément à la *Politique d'admissibilité au transport scolaire*, soit en se rendant à l'arrêt le plus près;
- Considérant que la Commission scolaire doit être équitable envers toute sa clientèle.

ATTENDU les échanges à huis clos ;

ATTENDU l'absence du parent ;

ATTENDU les représentations du mandataire du parent qui a déclaré avoir une procuration pour faire valoir les intérêts des élèves visés ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Noëlla Bourdages et résolu de rejeter la demande de révision de la décision et de maintenir la décision du 30 août 2011 du directeur des Services des ressources matérielles, secteur du transport scolaire, qui est conforme à la *Politique sur l'admissibilité au transport scolaire*.

Il est également résolu d'appliquer la présente décision à compter du 31 octobre 2011 afin de faciliter la transition pour le réaménagement du transport pour le parent.

#### **11-10-17-55      MODIFICATION DU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN DU SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE**

ATTENDU la résolution 11-08-22-8;

ATTENDU l'analyse des besoins réalisée par les Services des ressources humaines et les Services éducatifs;

Il est proposé par M. Jacques Deschênes et résolu de procéder à la modification du plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire, telle que présentée ci-dessous :

- Abolir un poste de technicien en éducation spécialisée de 13 heures à l'école de l'Écho-des-Montagnes le 3 octobre 2011;
- Créer un poste de technicien en éducation spécialisée de 20 heures à l'école de l'Écho-des-Montagnes le 3 octobre 2011;
- Faire les modifications au plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire codifié sous le numéro H104-2.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**11-10-17-56 FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE SCÉNOGRAPHIE À L'ÉCOLE DU MISTRAL**

ATTENDU le projet de réfection de l'auditorium de l'école du Mistral;

ATTENDU l'appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'équipements de scénographie dans le cadre de ce projet;

ATTENDU la recommandation de la direction des Services des ressources matérielles;

Il est proposé par M. Gilbert Labrie et résolu d'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de scénographie, dans le cadre du projet de réfection de l'auditorium de l'école du Mistral, à la firme Solotech inc., seul soumissionnaire conforme, au montant de 113 146,28 \$, taxes en sus.

**11-10-17-57 CESSION DU CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE NUMÉRO 20 – AUTORISATION**

ATTENDU la demande du titulaire du contrat de transport scolaire numéro 20, Bruno Boucher, visant la modification de la raison sociale de l'entreprise détentrice dudit contrat;

ATTENDU les pièces déposées à cet effet et validées par le personnel de la Commission scolaire affecté au transport scolaire;

ATTENDU l'article 44 (section XXI) du contrat de transport qui prévoit que le transporteur ne peut céder en tout ou en partie son contrat de transport sans l'accord écrit au préalable de la Commission scolaire;

Il est proposé par M. Claude Fortin et résolu d'autoriser la cession du contrat numéro 20 comprenant les circuits de transport numéros 205 et 206 au transporteur 9243-1741 Québec inc. en date du 17 octobre 2011.

Cette autorisation est conditionnelle à l'obtention des permis et documents exigibles en vertu du contrat de transport et au respect des dispositions des lois et règlements relatifs au transport scolaire.

**11-10-17-58 CESSION DU CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE NUMÉRO 27 – AUTORISATION**

ATTENDU la demande du titulaire du contrat de transport scolaire numéro 27, Jacques Dionne, visant la modification de la raison sociale de l'entreprise détentrice dudit contrat;

ATTENDU les pièces déposées à cet effet et validées par le personnel de la Commission scolaire affecté au transport scolaire;

ATTENDU l'article 44 (section XXI) du contrat de transport qui prévoit que le transporteur ne peut céder en tout ou en partie son contrat de transport sans l'accord écrit au préalable de la Commission scolaire;

Il est proposé par M. Raynald Caissy et résolu d'autoriser la cession du contrat numéro 27 comprenant le circuit de transport

numéro 232 au transporteur Entreprises J.J. Dionne inc. en date du 17 octobre 2011.

Cette autorisation est conditionnelle à l'obtention des permis et documents exigibles en vertu du contrat de transport et au respect des dispositions des lois et règlements relatifs au transport scolaire.

**11-10-17-59      CONTRAT DE SERVICES ÉCONERGÉTIQUES AVEC LA FIRME EXP – PAIEMENT DE LA RISTOURNE POUR LA SECONDE ANNÉE DU SUIVI**

ATTENDU le contrat de services éconergétiques conclu avec la firme Teknika-HBA devenue depuis EXP;

ATTENDU les résultats obtenus lors de la seconde année de suivis énergétique et financier qui ont fait suite aux travaux de mise en place des mesures d'économie;

ATTENDU la vérification des données effectuées par les directions des Services des ressources financières et des Services des ressources matérielles;

Il est proposé par M. Jacques Deschênes et résolu d'autoriser le paiement de la ristourne prévue au contrat éconergétique équivalent à 50 % du montant d'économie qui dépasse les cibles prévues au contrat à la firme EXP, soit la somme de 215 838 \$, taxes en sus, ce montant représentant la somme due pour la seconde année de suivi.

**11-10-17-60      CONDOLÉANCES – DÉCÈS DE M. GILLES BLOUIN**

Il est proposé par M. Raynald Caissy et résolu d'adresser à M<sup>me</sup> Karine Dubé, ainsi qu'aux membres de sa famille, les plus sincères condoléances de la Commission scolaire des Phares à la suite du décès de son conjoint, M. Gilles Blouin, employé de la Commission scolaire des Phares.

**11-10-17-61      AVIS SELON L'ARTICLE 198 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS SCOLAIRES**

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour considérant que le fait visé aux articles 191 à 197 de la *Loi sur les élections scolaires* n'est plus constaté.

**11-10-17-62      APPLICATION DE L'ARTICLE 193 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS SCOLAIRES**

ATTENDU la résolution 11-10-17-61, ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

**11-10-17-63      LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 55, il est proposé par M. Claude Fortin et résolu de lever la séance.

---

PRÉSIDENT

---

SECRETÉAIRE GÉNÉRALE

## COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

### CONSEIL DES COMMISSAIRES

#### AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2011 TENU LE 17 OCTOBRE 2011

NUMÉRO DE RÉOLUTION :	TITRE :
11-10-17-51	Adoption de l'ordre du jour <b>Décision</b>
11-10-17-52	Huis clos
11-10-17-53	Retour en séance publique
11-10-17-54	Demande de révision
11-10-17-55	Modification du plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire
11-10-17-56	Fourniture et installation d'équipements de scénographie à l'école du Mistral
11-10-17-57	Cession du contrat de transport scolaire numéro 20 – Autorisation
11-10-17-58	Cession du contrat de transport scolaire numéro 27 – Autorisation
11-10-17-59	Contrat de services éconergétiques avec la firme EXP – Paiement de la ristourne pour la seconde année du suivi
11-10-17-60	Condoléances – Décès de M. Gilles Blouin
11-10-17-61	Avis selon l'article 198 de la <i>Loi sur les élections scolaires</i>
11-10-17-62	Application de l'article 193 de la <i>Loi sur les élections scolaires</i>
11-10-17-63	Levée de la séance